

Les élections qui se sont déroulées les 26 avril et 3 mai 1936 ont accusé une poussée considérable vers la gauche. Le parti socialiste est passé de 97 à 146 ou 149 mandats et l'ensemble gauche capitalise 57%. Le 1<sup>er</sup> juin le gouvernement a remis sa démission.

Dès le 10 mai, Léon Blum, leader du groupe socialiste à la chambre, a revendiqué pour son parti la direction du gouvernement et a défini son programme, qui est celui du « Front Populaire ».

Mais la situation est loin d'être simple. Le 26 mai, avant l'arrivée de Léon Blum au gouvernement, des mouvements de grève se dessinent dans les industries métallurgiques de la région parisienne. En quelques jours, elles gagnent plusieurs régions et s'étendent à d'autres secteurs industriels. Le ministère Léon Blum est constitué le 4 juin et se présente devant le Parlement le 6.

Léon Blum a théoriquement tout pouvoir pour enrayer les mouvements de grève qui s'accompagnent illégalement d'occupation des locaux et des usines, en violation de la loi sur la liberté du travail. Mais il entend ne pas faire usage de la force publique, considérant qu'il revient au gouvernement un rôle d'entremise et de conciliation entre syndicats et organisations patronales.

Léon Blum reçoit donc, le jour même, les deux partis. A l'issue de cette confrontation, un accord intervient aux termes duquel le patronat accepte, outre le principe d'une augmentation de salaire comprise entre 7 et 15% selon les catégories, la reconnaissance de la liberté syndicale, la signature de contrats collectifs, l'institution de comités ouvriers dans les entreprises.

Sur ces bases, la délégation syndicale demandera à ses adhérents la reprise du travail. Les accords sont paraphés le lendemain dimanche 7 juin 1936.

Le lundi 8, la C.G.T. et l'Union des Syndicats de la Région Parisienne publient un communiqué soulignant l'importance des accords conclus la veille avec le patronat. Léon Jouhaux, à la Radio, constate que, pour la première fois

dans l'histoire, toute une classe obtient dans le même temps une amélioration de ses conditions de vie.

Sans perdre de temps ; le lendemain mardi 9, Léon Blum dépose sur le bureau de la Chambre des Députés plusieurs projets de lois dont trois qui compteront dans l'histoire du travail : les congés payés, les contrats collectifs, la semaine de quarante heures.

Les deux premiers projets sont votés le 11, le troisième le 12, par 408 voix contre 160, malgré les réserves de M. Paul Reynaud qui déclare :

« Paris est apparu hier comme un navire sans gouvernail. »

Les projets soumis au Luxembourg par le rapport Gardey y soulèveront plus de difficultés.

Le Sénat les votera néanmoins : le 17 juin les congés payés, le 18 les contrats collectifs, le 19 la semaine de quarante heures.

Le mouvement de grève une fois amorcé devait encore sévir pendant plusieurs semaines avec des rémissions, des reprises partielles, des retours de flamme. Mais, comme dirait Kipling (écrivain britannique), ceci est une autre histoire.